



Remilly-les-Marais

Bulletin Municipal n° 6

Décembre 2022

Inauguration le 25 avril 2022



De gauche à droite :

Philippe Gosselin Député

Marie-Jo Baugé Maire de Remilly les Marais

Frédéric Perissat Préfet de la Manche

Dr Gregory Szwarc Médecin urgentiste, directeur de projet

Philippe Bas Sénateur de la Manche

Jean Morin Président du conseil départemental

Fabrice Lemazurier Président de Saint-Lô Agglo, Maire de Marigny le Lozon

Florence Mazier Conseillère régionale, Maire du Désert

Le Mot du Maire

Après la mobilisation des élus précédents au service de la jeunesse et de l'éducation : l'école de l'Oseraie est une belle école moderne et accueillante ...

« L'éducation n'est-elle pas l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde »

Nelson Mandela



Nous nous sommes mobilisés, soucieux de rassurer une population plus âgée avec le projet innovant de la télémédecine accompagné de cabinets paramédicaux (pédicure, podologue et sophrologue) : services de proximité appréciables en milieu rural.

Ce travail est le fruit d'une équipe municipale responsable. La plupart des propositions sont le plus souvent votées à l'unanimité après qu'elles aient été enrichies des réflexions et suggestions de l'ensemble des conseillers municipaux : le débat a lieu mais il est constructif et apaisé.

Tout cela sans augmentation de la fiscalité.

Nous nous attachons à toujours privilégier **l'intérêt général**.

Un conseil municipal n'est pas une poule aux œufs d'or qui satisfait les intérêts particuliers. Cela doit être une **institution noble** où chaque élu apporte le meilleur de lui-même dans le seul intérêt général et dans le respect des institutions.

Il faut un chef partout :

- Un chef de famille
- Un chef d'orchestre
- Un chef d'établissement
- Un chef d'entreprise
- Et un maire responsable pour la commune

Et si chacun d'entre nous faisait sienne la citation (adaptée) de **John Kennedy** :

« Ne vous demandez pas ce que votre commune peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pourriez faire pour elle ».

Merci ! à tous ceux sur lesquels je peux toujours compter.

Belle Année 2023 à chacun d'entre vous.

Marie-Josèphe BAUGE

Sommaire

- Hommage à Daniel Lemaréchal
- Informations municipales
- Le budget
- Rétrospective de l'année 2022
- Informations diverses concernant Remilly-les-Marais
- Les projets
- Nos associations
- Informations pratiques



Hommage à Daniel Lemaréchal



C'est un mauvais rêve ?
C'est un cauchemar Daniel ?
Tu nous as largués !
Remilly sur Lozon est orpheline ...

Tu étais constamment à son chevet : Remilly était ta vie, ta famille. Tu en faisais « des plans sur la comète » pour Remilly. Tu en prenais des initiatives pour Remilly, pour essayer de solutionner tel ou tel problème, quitte à nous « foutre dans le pétrin » tant tu étais pressé d'agir « pour Remilly ». Mais l'intention était toujours bienveillante et généreuse.
On ne parlait jamais assez de Remilly ...
Un tantinet chauvin, c'était quelquefois difficile de te faire adopter Remilly les Marais : c'était Remilly sur Lozon !

Généreux ! oui tu l'étais : tu craquais devant toutes les souffrances !
Le dernier souvenir qu'il me reste de toi, c'était au concert de trompette dans l'église de Remilly : je t'ai vu aller acheter le CD du trompettiste et tu l'as discrètement offert à Tetiana (notre ukrainienne). Tu avais vu ses larmes lors de l'interprétation des œuvres russes.
« Pas un sous de malice » a écrit Philippe. C'est Vrai ! mais tu savais aussi te cabrer et monter au créneau devant l'injustice.
Tu n'étais pas un « tiède » ni un opportuniste. Tu vas manquer à notre monde si individualiste !

Remilly te doit beaucoup et nous sommes nombreux à formuler le vœu de voir, dès que possible à Remilly, un lieu, une rue ou un square « Daniel Lemaréchal ».

MERCI Daniel !

Informations Municipales

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

La mairie de Remilly-les Marais vous accueille :

Mardi de 9h à 12h

Tél : 02 33 56 20 54

Jeudi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 16h à 17h30

Mail : mairie.remillylesmarais@orange.fr

L'intérêt de la création d'une commune nouvelle c'est de faire des économies de fonctionnement et d'énergie.

Nous n'envisageons pas de permanences de secrétariat au niveau des mairies des Champs de Losque ou du Mesnil-Vigot. Elles y étaient très peu fréquentées.

Les mairies n'y seront pas fermées ;

Les bureaux de vote y seront maintenus.

Les tableaux d'affichages y seront constamment mis à jour et les boites aux lettres y seront relevées 2 fois par semaine.

En cas de nécessité (problème de cadastre, de cimetière etc...) les élus peuvent se déplacer dans ces mairies sur rendez-vous.

Pour toute demande et éventuel rendez-vous dans les communes historiques, s'adresser à la mairie de Remilly les Marais.



Les adjoints qui accompagnent le maire au service de la commune

- Pierre Sevaux : 1er adjoint et Maire délégué de Remilly-sur-Lozon,
- Pierrette Remond : 2^e adjointe,
- Joël Hébert : 3^e adjoint et Maire délégué du Mesnil-Vigot,
- Géraldine Mauduit : 4^e adjointe,

Les conseillers délégués

- Lydie Lozouet, Antoine Rigot et Pierre Vaultier

Les conseillers municipaux

Nathalie ANDRE - Arnaud DAUVERS - Christophe HAMEAU - Sonia KHELIL - Nicole LADROUE - Frédéric LALANDE - Sébastien LEMIEUX - Virginie SOPHIE - Ambre VERNEUIL - Sandra ZIELINSKI

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15.

Levée du courrier du lundi au vendredi 12h et samedi 11h25.

Le budget

Budget communal 2022

Dépenses de fonctionnement



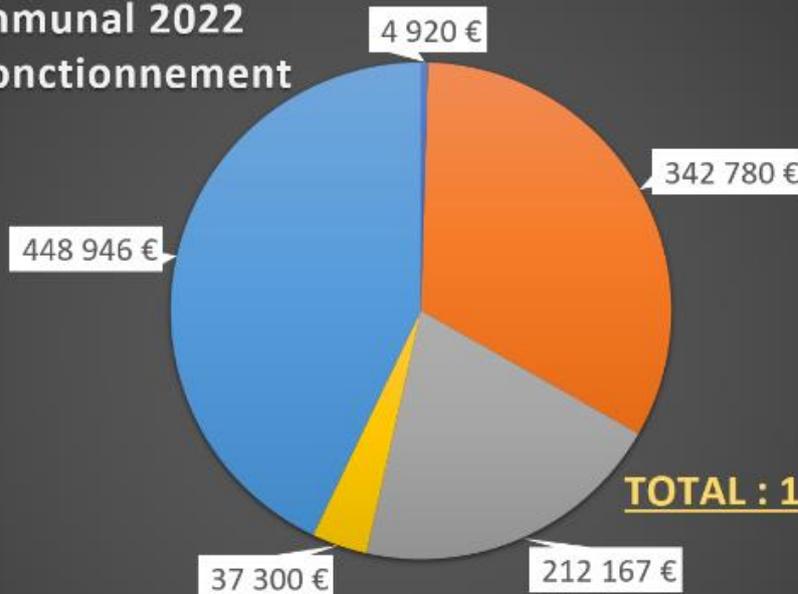
TOTAL : 1 046 113,10 €

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- AUTRES CHARGES GEST COURANTE
- ATTENUATION DE PRODUITS
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- OPERATION D ORDRE
- DEPENSES IMPREVUES
- VIREMENT SECTION INVESTIS

26

Budget communal 2022

Recettes de fonctionnement



TOTAL : 1 046 113,10 €

- REVENUS DE GESTION COURANTE
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE
- IMPOTS ET TAXES
- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE

27

Dépenses d'investissement :

ARTICLE	INTITULE	RAR	crédits supplémentaires
1641	EMPRUNTS BANQUES et cautionnement		291 500,00
2031-31	étude maison de santé RSL	2 100,00	
2313-26	salle des fêtes LCDL		1 000,00
2313-28	voirie LCDL et LMV	16 300,00	
21538-42	Effacement réseaux LCDL	37 500,00	
2184-47	Panneaux signalétiques	2 430,00	
21318-50	cabinet médical	41 400,00	6 000,00
21318-60	cabinets paramédicaux	85 000,00	4 000,00
2184-58	Plaques panneaux numérué LCDL	3 560,00	
21318-61	Réparations cloches LMV et LCDL		5 000,00
21318-62	VMC salle des fêtes LMV		10 000,00
2184-63	Tondeuse autoportée		1 100,00
2168-64	Restauration statue Saint Antoine LMV		3 000,00
	TOTAL	188 290,00	321 600,00
TOTAL DES DEPENSES		509 890,00	28

Recettes d'investissement

ART	INTITULE	RAR	Crédits supplémentaires
001	excédent investissement		37 184,20
021	PRELEVEMENT		283 449,80
1341	DETR		
	50	Cabinet médical	46 977,00
	28	rue du puits	2 131,00
	60	cabinet paramédicaux	
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL		
	50	cabinet médical	18 522,00
1322	50 Subvention région FNADT		21 000,00
13251-21	SUBVENTION ST LO AGGLO		
	50	cabinet médical	34 116,00
	60	Cabinets paramédicaux	20 784,00
1321	50 ARS		10 000,00
28031-040	amortissement etude		240,00
28041113	amortissement subventions		3 288,00
28041582	Amortissement enfouissement		1 002,00
28041583	Amortissement effacement de réseau		657,00
2804182	amortissement		539,00
10222	FCTVA		30 000,00
10226	T A		29
	TOTAL RECETTES	153 530	356 360

TOTAL DES RECETTES : 509 890,00 €

Rétrospective de l'année 2022

8 janvier 2022 vers 11h tornade sur Remilly sur Lozon

Une tornade est passée dans Remilly-sur-Lozon. En quelques minutes des dégâts considérables ont été constatés.

Une partie de la commune a été privée d'électricité de samedi 16h à dimanche 13h, diminuant la température dans les maisons.



26 mars 2022 Randonnée Déchets



L'association ALATER a relayé le samedi 26 mars, l'opération "j'aime La Nature Propre" en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche.

33 participants à Remilly-les-Marais ont collecté dans la bonne humeur 1.2 m³ de déchets (plastiques, ferrailles, verres, mégots...répartis sur 4 circuits (1 au Mesnil-Vigot, 1 aux Champs de Losque et 2 à Remilly-sur-Lozon). A l'échelle du département, une vingtaine de sites de collecte ont été organisés comptabilisant 650 participants et 63m³ de déchets ramassés. ALATER remercie l'ensemble des participants et les personnes ayant contribué à la logistique de l'action.



Logement pour réfugiés Ukrainiens le 4 avril 2022

La vente initialement prévue de la « maison Travert » a pu être remise en cause compte-tenu d'une trésorerie saine et rigoureuse.

Ce logement nous a permis d'accueillir deux mamans ukrainiennes avec chacune un enfant (toutes les deux originaires de la région d'Odessa).

Iryna est rentrée en Ukraine avec son fils Mark, en septembre dernier.

Tetiana avec Viktoria (bientôt 18 ans) opte pour la sagesse d'un retour ultérieur. Viktoria peut continuer à suivre ses études par internet.

Signalons l'équipement décent du logement pour un coût modique grâce aux dons de la population.

Le nettoyage et la remise en état des locaux furent assurés par un ensemble de bénévoles et élus motivés que **je remercie chaleureusement**.

Nous envisageons de poursuivre la remise en état du logement (double-vitrage, huisseries des ouvertures, radiateurs plus performants) afin de prévoir des économies d'énergie et la perspective d'une location meublée après le départ des ukrainiennes. C'est un investissement à long terme.



De gauche à droite : Michel Laurent, Anne-Marie Vaultier, Janine Sevaux, Christiane Laurent, Virginie Sophie et Pierrette Rémond.

Inauguration de la télémédecine 25 avril 2022

Le porteur de projet est la commune de Remilly-les-Marais : Elle met les locaux et le matériel nécessaire à la disposition de l'association (une convention a été signée entre les deux parties)

Le Directeur de projet est le Docteur Grégory Szwarc, médecin généraliste et urgentiste, expert en téléconsultation, directeur médical de la cellule de coordination des soins non programmés (CSNP)

Siège des téléconsultations : la maison médicale située 8 rue André Le Duc Remilly sur Lozon 50570 Remilly-les-Marais. Elle est désormais équipée d'une salle connectée avec les dispositifs médicaux nécessaires. Une connexion sécurisée permet de protéger les données médicales.

L'association de « la télémédecine à Remilly-les-Marais » a été créée

- Structure juridique locale support des différents financements
- Fédérant les professionnels de santé du territoire et la mairie.
 - Président : Philippe Gosselin
 - Vice-présidents : Dr Grégory Szwarc et Christophe Hameau
 - Trésorier : Pierre Vaultier
 - Secrétaire : Marie-Josèphe Baugé

Une cellule de coordination des soins non programmés en télémédecine a été créée à l'échelon régional :

Elle est située à Caen. Elle assure l'accueil téléphonique des patients. C'est elle qui apprécie l'éligibilité de la demande ou réoriente si nécessaire. Elle propose un rendez-vous avec un binôme médecin-infirmière. L'infirmière assiste à l'ensemble de la consultation au cabinet de télémédecine de Remilly-les-Marais.

Les téléconsultations ont commencé à partir du 02 mai 2022

Le siège des téléconsultations : 8 rue André Le Duc Remilly sur Lozon 50570 Remilly-les-Marais

Les prises de rendez-vous se feront au n° 09 82 81 95 26

Du lundi au vendredi de 9H-13H et 14H-18H

Coût pour les patients :

Acte entrant dans le champ conventionnel donc pris en charge par les caisses d'assurance maladie et les mutuelles, comme un acte chez son médecin généraliste : 25 €



Le point en cette fin d'année :

- Tous les patients qui ont l'expérience d'une téléconsultation à Remilly ont exprimé avoir été très satisfaits
- Les seules doléances (déceptions) reçues en mairie ont concerné l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous le plus souvent par manque de disponibilité des infirmières. C'est le domaine que nous devons faire évoluer.

Pour information : la rémunération des infirmières libérales n'est pas du ressort de la commune même si c'est la commune qui a pris en charge leur formation à la télémédecine.

Aménagement de l'ancienne salle de classe en deux cabinets paramédicaux

La candidature spontanée d'Emilie Gardie, pédicure podologue nous a motivés pour l'aménagement de l'ancienne salle de classe en deux cabinets paramédicaux confortables et fonctionnels. Ce fut l'objet d'un **marché complémentaire**.



Emilie Gardie **podologue**, exerce donc dans l'un des cabinets depuis le 1^{er} avril 2022.



Nathalie André, **sophrologue** exerce dans le second cabinet depuis le 1^{er} octobre 2022.

Elles constituent, pour la population, une offre de soins de proximité complémentaire à la télémédecine et sur le même site à Remilly.

7 JUIN 2022 : Hommage à T.S THOMASON



Interview de Monsieur Thomason par Daniel Lemaréchal :

« Mon père, le PFC, Private First Class, T.S Thomason du 330^e Régiment d'infanterie de la 83^e Division d'infanterie de l'armée américaine a débarqué le 23 juin 1944 à Omaha Beach. Il a participé à la libération de Saint-Georges-de-Bohon et de Saint-André-de-Bohon le 4 juillet 1944. Il a été grièvement blessé le 16 juillet à La Tourelle, entre les Champs-de-Losque et Remilly. Le but était de libérer Remilly.

J'ai appris qu'environ 260 soldats avaient été tués pour la libération de Remilly.

De passage en France, j'ai souhaité marcher sur les traces de mon père. Je suis allé à Sainteny dans le cadre du 72^e anniversaire du Débarquement en 2016. J'y ai rencontré Jean-Paul Pitou, représentant officiel de la 83rd Infantry Division ; il m'a fait visiter certains lieux que mon père a connus. J'ai souhaité offrir à la commune de Remilly une plaque en hommage au 330^e Régiment d'Infanterie de la 83^e Division d'infanterie. Cette plaque a été inaugurée le 5 juin 2019. **Linda et moi avons d'excellents rapports avec Monsieur Pitou et la commune. Nous sommes heureux d'avoir pu revenir cette année. »**

11 JUIN 2022 Concert de trompette à l'église



Le trompettiste normand Jean-Jacques Petit dans l'église de Remilly sur Lozon. Belle prestation !

Corinne Regnault secrétaire de mairie sur la commune des Champs de Losque a fait valoir ses droits à la retraite

Embauchée aux Champs de Losque en 2016, suite à une démission, Corinne va pouvoir se consacrer à la peinture (conférer le vernissage du 11 novembre dernier à Saint Jean de Daye)
Le conseil municipal l'a chaleureusement remerciée en fin de séance du 18 octobre 2022.



« MERCI ! Corinne
Tu as été précieuse pour la collectivité.
Nous te souhaitons une douce et heureuse retraite bien méritée. »

À bientôt Corinne

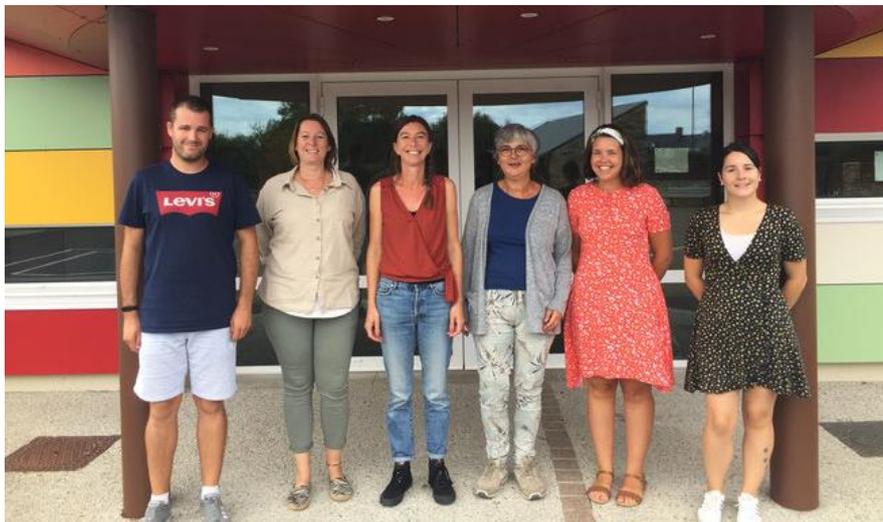
Ecole de l'Oseraie

Retrouvez les photos et les menus de vos enfants sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

Le 17 juin 2022 les maternelles à l'Oseraie



Rentrée scolaire 2022/2023



De gauche à droite

Mr Lecler enseignant CM1 CM2

Mme Pichon AESH

Mme Lamy enseignante TPS-PS-MS

Mme Alessandrini nouvelle enseignante CP CE1

Mme Drieu enseignante CE2

Mme Le Coq enseignante en GS et directrice de l'école

Effectifs en cette fin de 1^{er} trimestre : 104 élèves

Un beau projet cette année : le cirque contemporain

Projet encadré par « les Saltimbrés »

- 3 semaines en début d'année pour la découverte du cirque
- Entraînement poursuivi tout au long de l'année scolaire
- Le 30 juin : présentation d'un **spectacle sous chapiteau** à Remilly-les-Marais.

Spectacle qui précèdera la kermesse de l'APE à l'issue de la prestation.

Au niveau du budget à boucler, la commune (toujours soucieuse de rigueur budgétaire...) se souviendra, **après consultation du conseil**, de la célèbre formule d'Abraham Lincoln :

« Si vous trouvez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance ! »

Rendons hommage aux enseignants et aux parents d'élèves qui s'investissent pour motiver les enfants des écoles.



Nettoyons la nature

Vendredi 23 septembre matin, les enfants de moyenne section au CM2 ont ramassé des déchets (plusieurs sacs poubelles) "des mégots, des canettes, des bouteilles..." sur la commune de Remilly-sur-Lozon.

Projet d'éducation à l'environnement, l'occasion d'aborder l'éco-citoyenneté et le respect de son environnement.

L'objectif est d'inciter le grand public à nettoyer des sites urbains ou naturels, en les débarrassant de leurs déchets et ainsi encourager l'adoption de réflexes verts.



26 novembre 2022

Ateliers tournants » *Ma commune en transition* » avec le PNR Marais du Cotentin et du Bessin de 10h à 14h à la salle des fêtes du Mesnil-Vigot (Remilly les Marais)

Inauguration officielle au Le Mesnil Vigot par les représentants du PNR du verger regroupant des variétés locales de pommiers, poiriers, pruniers.



Ce fut l'occasion de remettre les prix du concours de dessin « réduisons nos déchets et économisons l'énergie »

Benoît Jouin (Président d'ALATER)
Anne Hébert (Vice-Présidente du RNRMCB),
Géraldine Mauduit (Responsable de la Commission CDD)
Denis Letan (Directeur du PNRMCB)



4 décembre 2022



Il y a eu beaucoup de monde jusqu'à 16h et un peu moins après pour cause de foot !
Les associations : APE et Les 2 Mains sont très contentes de ce moment convivial.

Informations diverses concernant Remilly-les-Marais

Banque alimentaire

Fonctionnement

Tous les 15 jours une commune va chercher les denrées au siège de la banque alimentaire à Saint-Lô. Deux voyages sont nécessaires le mercredi avant la distribution.

La Banque Alimentaire apporte avec un camion réfrigérant les produits frais le vendredi. Une équipe est sur place à Marigny le Lozon le mercredi dès 14h et le vendredi dès 9h pour mettre dans les colis, les denrées en réserve.

Distribution des colis à Marigny le Lozon

- **Le 2^{ème} vendredi de chaque mois (sauf changement éventuel) à partir de 10h30** pour les communes de Marigny le Lozon, le Mesnil Amey et St Gilles
- **Le 4^{ème} vendredi chaque mois (sauf changement éventuel) à partir de 10h30** pour toutes les autres communes du canton : Remilly les Marais, Le Mesnil-Eury, Le Lorey, Montreuil sur Lozon, Théreval.

À Remilly les Marais, saluons l'investissement **régulier et discret de Pierrette et Nicole** qui assurent la distribution des colis auprès des familles concernées. (Pierre ou Joël assurent les remplacements en cas de nécessité)



Nicole et Pierrette

Restauration de la statue Saint Antoine dans l'église du Mesnil-Vigot

Avant



et

Après



Location des salles des fêtes

PRESTATIONS DE LOCATION	REMILLY SUR LOZON		LE MESNIL VIGOT		LES CHAMPS DE LOSQUE	
	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR
SOIRÉE REPAS AVEC LENDEMAIN	182 €	205 €	135 €	150 €	110 €	130 €
VIN D'HONNEUR	Au kilowatt (hres réelles consommées)	50 €	Au kilowatt (hres réelles consommées)	50 €	Au kilowatt (hres réelles consommées)	30 €
LOCATION VAISSELLE	0,80 €	0,80 €			0,80 €	0,80 €
LOCATION VERRE	0,10 €	0,10 €			0,10 €	0,10 €

Nouveau : possibilité d'une location à la journée en semaine : 80 €

Prix du kilowatt heure : 0,23 €

Pour toute réservation, merci de vous adresser à Mme Pierrette Rémond au 07 86 55 02 18.

Une caution de 300 € sera demandée pour chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance et un acompte correspondant à la moitié du tarif de la location (un état des lieux sera effectué avant et après la location).

La gestion des cimetières

Les concessions (tarifs identiques pour les 3 communes) :

Durée	Tarifs	Part communale	Part CCAS
30 ANS	120 €	80 €	40 €
50 ANS	160 €	107 €	53 €
100 ANS	300 €	200 €	100 €



Les Champs de Losque

Le jardin du souvenir (tarifs identiques pour les cimetières de Remilly et du Mesnil-Vigot) :

	Durée	Tarifs	Part communale	Part CCAS
COLOMBARIUM	50 ans	600 €	400 €	200 €
CONCESSION CAVE URNE	50 ans	100 €	66 €	34 €



Le Mesnil-Vigot

Les caveaux à prix coûtants (nouveau cimetière de Remilly sur Lozon) :

Nouveau cimetière de Remilly sur Lozon	Prix du caveau installé sans la concession
Caveau 1 place	800 € TTC
Caveau 2 places	1190 € TTC
Caveau 3 places	1520 € TTC



Remilly-sur-Lozon
(Nouveau cimetière)

Autre tarif :

Redevance dispersion des cendres : 30 €- Location caveau provisoire à la journée : 5€/jour

Un plan du cimetière des Champs de Losque est en cours d'élaboration : travail titanesque confié à Corinne et à Lucianne.

De nombreux rendez-vous sur le terrain seront nécessaires avec les familles qui ont acheté une concession pour que l'on puisse la localiser sur le terrain. Il serait navrant de vendre 2 fois la même concession.

La fibre (FTTH) exige votre participation pour la partie aérienne des réseaux

Pensez à élaguer pour faciliter l'arrivée de la fibre !

Afin de permettre son installation et garantir la pérennité du réseau, pensez à élaguer vos plantations !

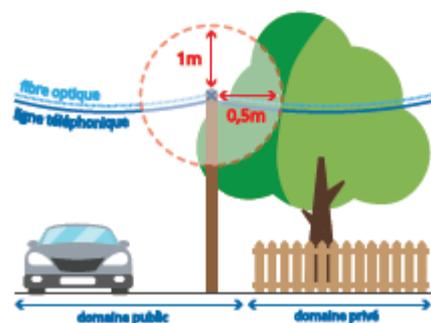
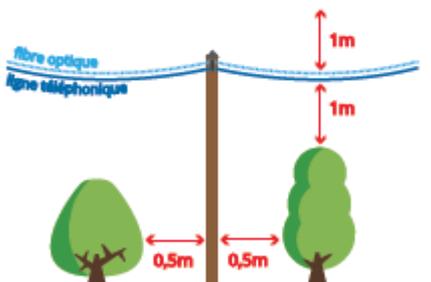


➤➤ Pourquoi élaguer ?

La fibre est déployée en parallèle du fil téléphonique existant, en aérien (poteau et façade) ou en souterrain (chambre et fourreau). Dans le cas d'un cheminement aérien, la végétation peut gêner ou rendre impossible le passage de la fibre. Par ailleurs, les branchages ou chutes de branches peuvent entraîner un dysfonctionnement voire une coupure du réseau. Le défaut d'élagage peut donc repousser le déploiement ou interrompre les services de télécommunication.

➤➤ Qui doit élaguer ?

Le propriétaire est responsable de l'entretien de ses plantations. C'est à lui de prendre en charge l'élagage et le débroussaillage de son terrain, conformément à l'article L51 du Code des postes et des communications électroniques. Dans le cas où le propriétaire manquerait à cette obligation, le maire peut procéder à **une mise en demeure**.*



➤➤ Comment élaguer ?

Chaque plantation doit respecter un dégagement de 1 m de hauteur et de 50 cm de largeur autour du câble. Pour ce faire, le propriétaire peut se charger lui-même de l'élagage ou faire appel à une société spécialisée de son choix (recommandé lorsqu'il y a présence de câbles électriques). Il est aussi possible de contractualiser directement avec Rosace. Le propriétaire devra ensuite veiller à l'entretien régulier de la végétation afin d'éviter l'endommagement des lignes. Ces dispositions peuvent être plus contraignantes selon les règlements locaux d'urbanisme.

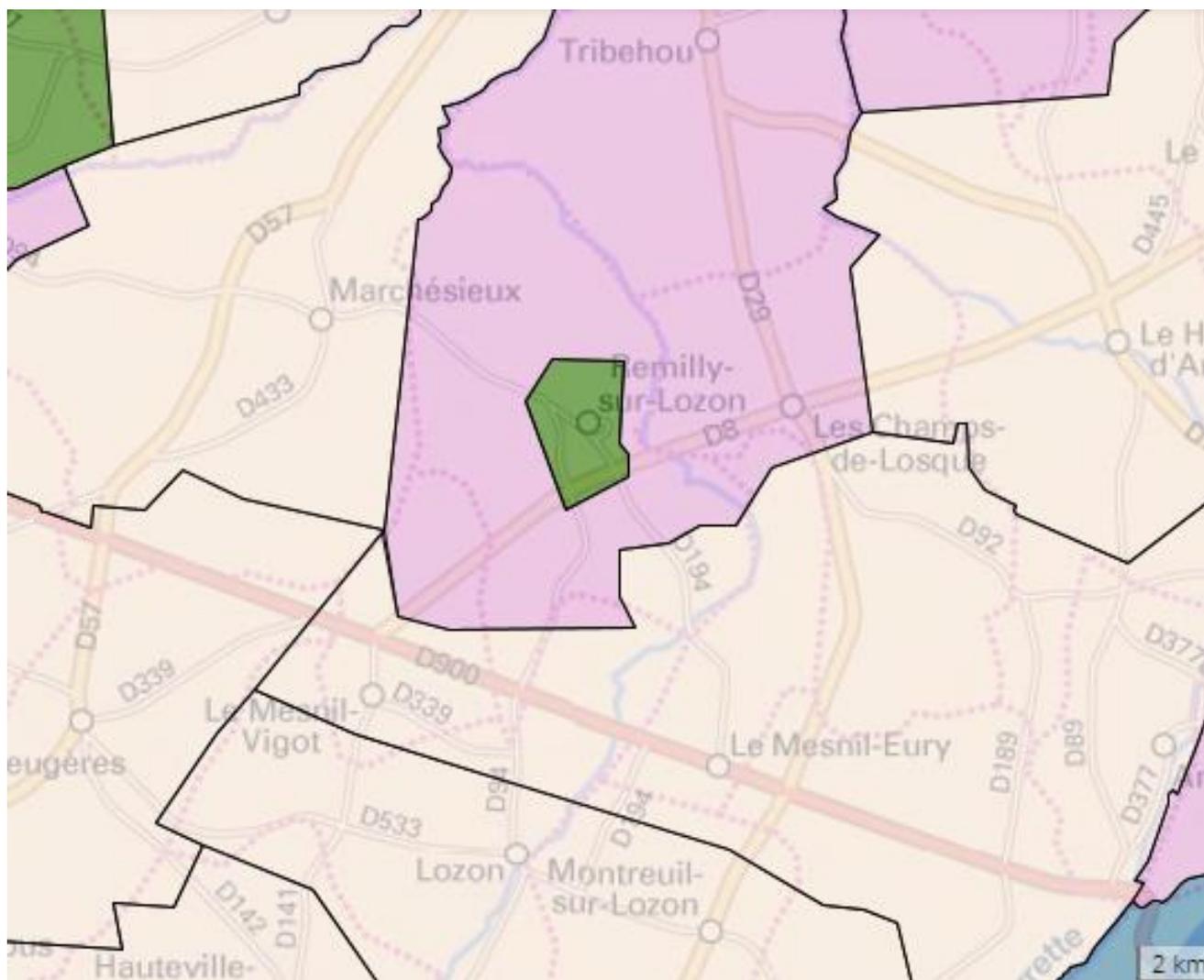
* La mise en demeure en cas de défaut d'élagage

Dans l'hypothèse où le propriétaire du terrain serait négligent, l'opérateur du réseau d'initiative publique (RIP) peut saisir le maire, qui peut mettre en place une procédure de mise en demeure. En application de l'article L2212-2-2 du CGCT, le propriétaire dispose de 30 jours pour élaguer, à compter de la date de réception de la mise en demeure. En l'absence d'intervention passé ce délai, la commune peut autoriser l'opérateur du RIP à procéder à l'élagage aux frais du propriétaire.

Pour toute demande, adressez-vous à :
coordinationtravaux@rosace-fibre.fr

www.rosace-fibre.fr

Fiber To The Home – La fibre à la maison arrive pour les habitations de la 2^{ème} phase



Sur la commune de Remilly-les-Marais, elle se sera déployée en 3 phases :

- La 1^{ère} phase au cœur du bourg, est déjà réalisée. Il appartient à chacun de choisir son opérateur pour un raccordement à votre domicile qui vous permettra de bénéficier du très haut débit. C'est la partie centrale de la carte (en vert).
- La 2^{ème} phase est en cours de déploiement depuis le 16 août 2021 et devrait être opérationnelle en 2022-2023. L'étape « du relevé des boîtes aux lettres » est réalisée et concerne la grande zone (en rose) se déployant vers Tribehou.
- La 3^{ème} phase concernera la dernière partie de la commune coloriée en jaune pâle. Elle devrait être opérationnelle en 2025-2026.

Le déploiement de la fibre sur le domaine public utilise au maximum les réseaux déjà existants en aérien et en souterrain. Ce sont donc ces plaques de réseaux électriques qui ont permis de sélectionner les zones éligibles pour les 3 phases. (Par ex : la zone de la 3^{ème} phase concerne la plaque de réseaux électriques commune aux Champs-de-Losque et Le Hommet-d'Arthenay).

Les projets

Des augmentations conséquentes prévisibles au niveau des dépenses d'énergie, nous invitent à la plus grande prudence au niveau des projets.

A ce jour : **Pierre Sevaux**, responsable des travaux a sollicité des devis :

- Concernant l'isolation (remplacement des huisseries, double-vitrage) au niveau de la « maison Travert »
- Le remplacement de tous les radiateurs énergivores de tous les locaux communaux des 3 communes déléguées

Des interrogations se posent concernant la chaudière au fioul des logements loués aux Champs de Losque.

Numérue

Le Numérue aux Champs de Losque est maintenant abouti.

Saluons l'investissement de **Pierrette** et **Joël**.

La viabilisation du lotissement des Champs de Losque

À ce jour, 4 parcelles sont vendues. Les travaux sont déjà bien avancés pour trois constructions (terrassements, gros œuvre, toiture).

4 parcelles restent à vendre : les circonstances de ces 2 dernières années sont moins favorables (COVID, augmentation des taux d'intérêts, du coût des matériaux et de l'énergie ...)

Mais le contexte bucolique du lotissement reste séduisant.



Bienvenue aux futurs habitants

Terrains à vendre à Remilly-sur-Lozon

2 terrains à bâtir sont à vendre à Remilly-sur-Lozon.



Nos Associations

Il est à noter que selon la loi, toute association doit faire son Assemblée Générale chaque année et est tenue d'en transmettre les résultats en mairie (nouveau bureau, comptes de l'année). C'est la condition qui s'impose pour espérer une subvention.

En principe, l'association invite le maire de la commune à chacune de ses assemblées générales.

ALATER Association Locale d'Aide à la Transition Ecologique et Résilience

Président : Benoît Jouin
Secrétaire : Sylvie Allix
Trésorière : Isabelle Lehodey



Déjà plus d'un an d'existence pour ALATER !

Lorsque le 8 octobre 2021 nous avons créé l'association, nous n'imaginions pas que cette nouvelle année serait un tel avant-goût des dérèglements climatiques à venir. Notre belle campagne normande, nos marais, n'échapperons pas à ces bouleversements. Benoît LAIGNEL co-président du GIEC Normand et membre du GIEC international, l'a très bien expliqué lors d'une conférence à Saint-Lô à laquelle nous avons pu assister le 16 novembre (lien vers le GIEC Normand sur notre page Facebook).

Nous savons maintenant que nous devons nous adapter à ces changements mais également que nous devons à tout prix à notre niveau, en limiter l'importance.

ALATER souhaite avec vous, en toute humilité, contribuer localement à cette prise de conscience et à la mise en place d'actions de préservation de notre environnement.

Le programme 2022 a été l'occasion de mettre en place les actions prévues dans le cadre de Ma Commune en Transition.

Le programme 2023, en cours d'élaboration, prévoit notamment des actions avec l'école de Remilly, le marché local qui se tiendra mensuellement à partir d'avril 2023, et le renouvellement de la rando-déchets le samedi 18 mars

Comme pour 2022 vous recevrez en début d'année dans votre boîte à lettre, un flyer détaillant notre programme.



Nous vous proposerons également de participer au comptage des oiseaux organisé par la GON (Groupe Ornithologique Normand), le 27 et 28 janvier.

N'hésitez pas à nous rejoindre, pour participer à nos actions ou, simplement pour échanger avec nous. Très belles fêtes de fin d'année !

Benoît Jouin

Association « Les 2 Mains »

Composition du bureau :

Présidente : Viviane Hue

Secrétaire : Véronique Ledouit

Trésorière : Vanessa Villallard

Créée en 2018 l'association propose des activités manuelles aux enfants de 6 à 12 ans. Cette année 24 enfants participent chaque semaine à la confection d'objets divers et variés.

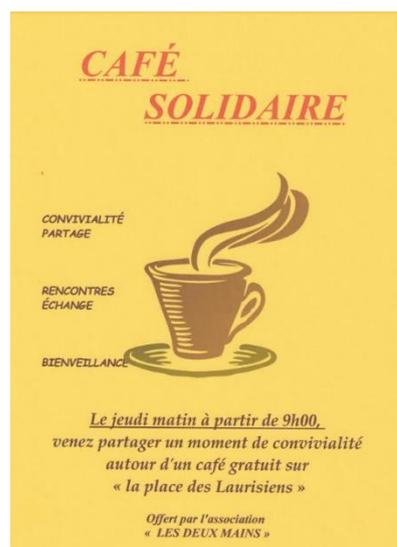
3 grands rendez-vous ont également lieu chaque année.

La chasse aux œufs à Pâques, la chasse au trésor en juin et les Olympiades début juillet. Depuis l'an dernier, des activités adultes sont également proposées. Cette année 18 membres assidus se retrouvent régulièrement pour des séances de scrapbooking ou Paper Craft.

Pour plus de renseignements : 0641102267



L'association « les deux mains » c'est aussi le café offert à tous, le jeudi matin place des Laurisiens. Un moment de partage et de convivialité. L'occasion de se retrouver entre habitants de la commune de Remilly et ainsi rompre la solitude. Et c'est également un espace lecture gratuit et ouvert à tous, le lundi de 14 à 16h et le jeudi de 10 à 12h



Les Amis du Château de Montfort

Composition du bureau :

Président : Noël Pottier

Vice-président : Wilfried Jehanne

Secrétaire : Marie-Claire Pottier

Trésorière : Marie-Laure Pottier

Le château a été ouvert au public de la mi-mai à la mi-septembre le dimanche après-midi et les vendredis, samedis et dimanches en juillet-août. L'accueil des visiteurs a été assuré par les bénévoles de l'association.

L'ouverture de la roseraie David Austin a attiré de nombreux visiteurs puisque leur nombre a doublé depuis 2021.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont été l'occasion pour l'association L'outil en main (antenne de Périers) de présenter ses activités auprès des jeunes.

Pendant la saison 2023 une aquarelliste, Micheline Quesnel-Deshayes y exposera ses aquarelles et encres de Chine et la restauration des miniatures du « Village des années 1930 » devrait être achevée.

Ouverture au public : le dimanche après-midi, du 4 juin au 17 septembre et du vendredi au dimanche en juillet et août.

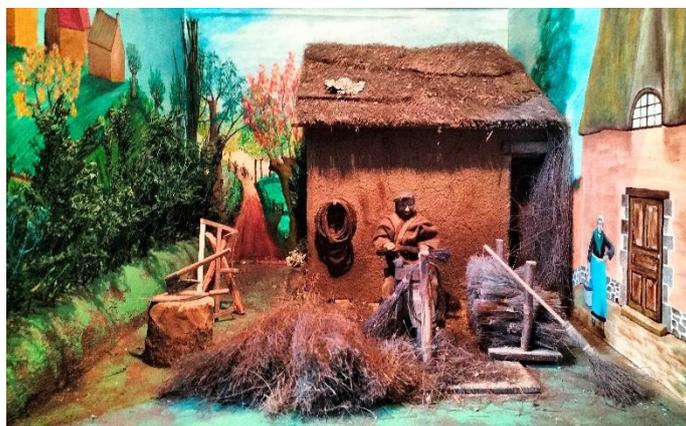
En dehors des jours et heures d'ouverture, la présence de visiteurs dans les cours du château est fortement déconseillée, l'association des amis du château de Montfort déclinant toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.



Bernard Scarpa



Stéphanie Picarat



Village des années 1930 fabricant de balais

Les Bielles des Marais

Composition du bureau :

Président : Christophe Dupart 06 80 99 75 46 - lesbiellesdesmarais@gmail.com

Trésorière/Secrétaire : Carole Dupart

Membres du bureau : Georges Dupart, Richard Lamy, Agnès Lenfant, Thierry Sénéchal

Évènements et sorties 2022

Exposition de véhicules anciens et miniatures mis en scène à la salle des fêtes André Le Duc Remilly sur Lozon en mars 2022, cette 2ème édition a été un franc succès encore cette année avec beaucoup d'exposants et de visiteurs



Balade en hommage à Jojo à Graignes en mai 2022.

Cette balade a rassemblé une soixantaine de vieux tracteurs pour rendre hommage à un collectionneur disparu.

Balade des Marais au départ de Remilly sur Lozon à travers la campagne de Remilly et Marchésieux septembre 2022 Une cinquantaine de vieux tracteurs s'étaient donnés rendez-vous.

En fin de soirée, repas convivial à la salle des fêtes de Marchésieux.



Les bielles des marais se déplacent en extérieur

Tout au long de l'année nous avons participé à des évènements organisés par des associations et comité de la région ; exemple Tournières, Isigny sur Mer, Sainte Marguerite d'Elle...etc.

Prochains rendez-vous pour 2023

Exposition véhicules anciens et miniatures mises en scène le dimanche 19 mars 2023 à la salle des fêtes de Remilly sur Lozon (réservations obligatoires)

Balade des Vieux Crampons (balade chez l'adhérent) le 11 juin 2023 à Saint Aubin du Perron

Balade annuelle des Marais à Remilly sur Lozon le 16 septembre 2023

Association de jumelage le Mesnil-Vigot – Churchstanton

Composition du bureau :

Présidente : Sylvie Allix

Vice-président : Brian Gardner

Trésorière : Chantal Hébert



Les 2 présidentes lors de l'accueil du 8 au 12 septembre 2022

Depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 22 octobre 2021, le comité de jumelage n'a pu se réunir qu'à partir de mars en raison des mesures sanitaires liées à la reprise de l'épidémie de Covid. Le Tea-time puis la galette des rois, respectivement programmés le 08 décembre et le 14 janvier ont dû être annulés. La première réunion de l'année a eu lieu le 18/03/22 avec pour ordre du jour, l'organisation du méchoui et la préparation de l'accueil de nos hôtes britanniques en septembre. Le méchoui qui a eu lieu le 03/07/22 a fait l'objet cette année, d'une préparation conjointe par 3 associations : Jumelage, Club de l'amitié et Anciens combattants. Il a réuni 183 convives (120 en 2019). Cette mutualisation a permis de partager les travaux préparatoires pour ces 3 associations un peu en perte d'adhérents. L'association compte à ce jour 22 adhérents à jour de leur cotisation. Nos amis britanniques ont été accueillis du 08/09 au 12/09/22. L'hébergement a pu se faire dans de bonnes conditions grâce à la contribution de nouveaux membres. Bon déroulement et bonne ambiance.

Projets de l'année 2022-2023

7 décembre 2022 : Tea-time de Noël

13 janvier 2023 : galette des rois

Dimanche 25 juin ou 3 juillet 2023 : méchoui (date à valider avec les 2 autres associations si elles souhaitent reconduire l'organisation mutuelle)

Pour ce qui concerne un éventuel échange en 2023, il est décidé d'un commun accord d'attendre que nos amis jumelés se manifestent avant de décider d'un projet de voyage à Churchinford. "Relance" si nécessaire après Noël (pour tenir compte des délais nécessaires à l'obtention de passeports si besoin)

Questions diverses

Il est précisé que le Tea-time est ouvert aux membres du club de l'amitié du Mesnil-Vigot qui participe à son organisation ainsi qu'aux britanniques des environs qui seront invités. Pour les autres participants, une carte d'adhésion (ou carte de soutien) sera proposée. En dehors du Tea-time et de la galette des rois, la prochaine réunion du comité concernera la préparation du méchoui au printemps. La date sera fixée ultérieurement.

APE (Association des Parents D'Élèves)

Composition du bureau :

Présidente : Élodie Hélaïne
Secrétaire : Samantha Lahaye
Trésorière : Fanny Noël

La Gymnastique Volontaire Rémillaise

Composition du bureau :

Présidente : Isabelle Aubry
Secrétaire : Céline Tourainne
Trésorière : Alexandrine Jeanne



La Gymnastique Volontaire rémillaise reste active

Forte de 26 adhérents, la GV propose un cours hebdomadaire tous les lundis soir de 20h à 21h et se tient à la salle des fêtes de Remilly-sur-Lozon. Le cours est animé par Patricia Godefroy qui n'a d'autre objectif que celui de nous maintenir en forme ... et de bonne humeur. Après 2 années de covid un peu compliquées, l'activité a pu reprendre normalement.



Nouveauté : Gymnastique douce

Une heure de gymnastique douce est proposée le mercredi de 17h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Marchésieux. Ce cours est animé volontairement par Mirella, kinésithérapeute et encadré par la Gymnastique Volontaire rémillaise.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Isabelle Aubry (06 84 52 02 32) ou Céline Tourainne (06 36 70 73 86)

Association Sportive de Pétanque rémillaise

Composition du bureau :

Présidente : Richard Lemonnier
Vice-président : Cédric Lengronne
Secrétaire : Virginie Lemonnier
Secrétaire adjoint : Laurent Greard
Trésorier : Malicka Lebas
Trésorier adjoint : Joël Hébert

Assemblée générale le 2 décembre 2022.

La pétanque rémillaise a vécu une belle année sportive en 2022 en passant en première division du CDC (Championnat Des Clubs) et espère rester sur cette même dynamique en 2023.

Les Clubs de l'Amitié de nos trois communes déléguées



Le Trait d'Union Les Champs de Losque

Composition du bureau :

Président : Roland Sadoc

Secrétaire : Annick Hébert

Trésorière : Nicole Rousseau



Le trait d'union se réunit le 2^{ème} jeudi du mois, à la salle communale de Remilly en attendant la réparation du parquet aux Champs de Losque.

Le Club de l'Amitié de Remilly-sur-Lozon

Composition du bureau :

Présidente : Françoise Tourraine

Secrétaire : Michel Laurent

Trésorière : Christiane Laurent

Membre : Michèle Lebugle

Le club s'est réuni pour l'assemblée générale le mardi 8 novembre 2022. A l'issue du vote, le bureau est réélu à l'unanimité



Les réunions ont lieu tous les 15 jours le mardi à 14h à la salle communale. N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer de bons moments.

Renseignements : 02 33 56 27 26

Plusieurs repas au restaurant ont été organisés cette année à L'Étang de Sarcelles entre autres ... Le prochain est prévu le 6 décembre au restaurant de la biscuiterie à Saint Mère Église.

Le Club de l'Amitié de Le Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Présidente : Jeannette Osmond

Secrétaire : Monique Lemoine

Trésorière : Luigina Jeanne

Membres : Christiane Desmeules – Éliane Hardy – Jean-Claude Jeanne – Marie-Claire Angélique

La reprise de nos activités a eu lieu à la mi-septembre, nous nous rencontrons tous les quinze jours hors vacances.

Assemblée générale le 29 septembre, aucun changement dans le bureau. Nous sommes 30 adhérents. Le club fête les anniversaires de ses membres tous les trimestres, cette année au restaurant puis l'après-midi retour à la salle de la mairie pour des jeux de cartes ou scrabble.

Nouveauté pour 2022, en association avec les anciens combattants et le jumelage nous avons organisé un repas pour notre trésorerie : bonne réussite.

BRAVO à nos anciens, aux présidentes et président pour l'organisation de ces rencontres amicales. Ils invitent tous ceux qui le souhaiteraient à les rejoindre dans la bonne humeur.

Le repas de Nos Aînés

Le 18 décembre 2022 se sont réunis au Fleurion les aînés de nos trois communes déléguées.

100 convives se sont inscrits pour la joie d'enfin se retrouver !

Une dizaine d'entre eux ont dû se désister au dernier moment pour des raisons de santé. Nos pensées les accompagnent et nous souhaitons vivement les encourager à bien se soigner.

C'est Monsieur Claude Saint-Clair de Tribehou qui animait chaleureusement le repas à l'accordéon.
Merci Monsieur Saint-Clair !





Les Comités des fêtes à Remilly-les-Marais

Le comité des fêtes du Mesnil-Vigot :

Composition du bureau :

Président : Antoine Rigot
Vice-Président : Arnaud Dauvers
Secrétaire : Nelly Saugrain
Trésorière : Cassandra Authier

Le comité des fêtes de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :

Président : Reine Levallois
Vice-Président : Nicolas Carel
Secrétaire : Véronique Ledouit
Trésorière : Jessica Levallois



Le comité des fêtes des Champs de Losque :

Composition du bureau :

Président : Dany Levée
Vice-Présidente : Nathalie Mignot
Secrétaire : Sindy Peyrat
Secrétaire adjointe : Adeline Davy
Trésorière : Angélique Vautier

Amicale des chasseurs du Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Président : Cyril Roger
Secrétaire : Bernard Coudret
Trésorier : Lionel Depérier
Membres : Philippe Lépine, Frédéric Roger, Christophe Besnard et Samuel Challe



L'Amicale des chasseurs et propriétaires de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :

Président : Bernard Lelandais
Secrétaire : Florian Depériers
Trésorier : Jean-Luc Desdevises
Membres : Dominique Lengronne et Didier Depériers



L'Association des chasseurs des Champs de Losque

Composition du bureau :

Président : Olivier Bigot
Vice-président : Joseph Desdevises
Secrétaire : Hervé Blanchet
Trésorier : Franck Legoupil



Les Associations d'Anciens Combattants

Présidents et porte-drapeaux des 3 associations de Remilly-les-Marais :

Remilly sur Lozon :

Président : Hervé Delahaye

Porte drapeau : Gaétan Planquette

Le Mesnil-Vigot :

Président : Michel Godey

Porte drapeau : Thierry Hue

Les Champs de Losque :

Président : Fernand Lescalier

Porte drapeau : Roland Sadoc



Remilly-sur-Lozon

Les Champs de Losque



Le Mesnil Vigot



Cérémonie Unitaire de tous les anciens combattants de l'ex-canton de Marigny à Remilly-sur-Lozon.

Merci ! aux parents qui, à l'invitation des enseignants, ont compris que le congé du 11 Novembre **devait avoir un sens** et qui ont accompagné leurs enfants à la **cérémonie cantonale du 11 novembre 2022** à Remilly sur Lozon.

Etaient présents, par ordre alphabétique :

Paul, Fleur et Tiffany **Levallois**

Mathéo et Gabin **Lhôtellier**

Titouan **Villalard**

Suzy **Zielinski** (jeune adhérente motivée de l'association des anciens combattants de Remilly-sur-Lozon).

Nous veillerons, à l'avenir, à les impliquer plus concrètement avec un petit bouquet à déposer au monument aux morts. Ils ne manqueront pas de nous interroger sur le sens de cette cérémonie. Nous leur transmettrons alors la responsabilité de se souvenir de tant de sacrifices !



Informations pratiques

Retrouvez tous les communiqués de Saint-Lô Agglo sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

Registre Communal des Personnes Vulnérables

Le Registre Communal des Personnes Vulnérables en mairie est destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes.

En cas de coupures d'électricité : utilisation du 112

La téléphonie mobile et l'internet ne fonctionneraient pas dans les zones privées d'électricité, et la reprise électrique peut être perturbée. Dans les périmètres de délestage, les usagers ne pourront probablement pas joindre les numéros habituels de secours (15,17,18) et l'usage du **112** devra être privilégié car il s'agit d'un numéro accessible quel que soit l'opérateur.

Numéros utiles

Espace France Services

Marigny-le-Lozon

UNE AIDE POUR VOS DEMARCHES EN LIGNE

Nos agents vous accompagnent sur rendez-vous dans vos démarches administratives du quotidien, de manière **confidentielle et gratuite**.

<ul style="list-style-type: none">Faire une simulationDemander une prestation (logement, prime d'activité)Déclarer un changement de situation	<ul style="list-style-type: none">Consulter ses remboursementsEstimer ses droitsRenouveler sa carte vitale
<ul style="list-style-type: none">Demander un relevé de carrièreEstimer l'âge et le montant de sa retraiteDemander une pension de réversion	<ul style="list-style-type: none">S'inscrire comme demandeur d'emploiFaire une simulation d'allocationsS'actualiserConsulter les offres d'emploi
<ul style="list-style-type: none">Payer les impôtsDéclarer les revenusPayer les amendes ou factures locales	<ul style="list-style-type: none">Pré-demande de carte d'identité et de passeportImmatriculation - Carte griseDemande de permis de conduire

CONTACTS / INFOS
02.33.55.15.26
marigny-le-lozon@france-services.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE

ENFANT EN DANGER ?

LE MIEUX, C'EST D'EN PARLER
Appel **GRATUIT**, confidentiel et anonyme
24h/24 - 7j/7

Le 119 n'apparaît sur aucun relevé téléphonique détaillé.

Qui peut appeler le 119 ?

Les enfants ou les adolescents confrontés à une situation à risque ou de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

allo119.gouv.fr

VIOLENCES FEMMES INFO

Appel **GRATUIT** et anonyme
24h/24 - 7j/7

solidaritefemmes.org

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés

Service gratuit + le prix d'un appel

- Du lundi au vendredi, de 9h à 19h
- Les samedi et dimanche, de 9h à 13h et de 14h à 19h

3977.fr

DÉMARCHAGE ABUSIF À DOMICILE SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PARTICULIERS, SOYEZ VIGILANTS !

AUCUNE OPÉRATION DE DÉMARCHAGE N'EST MISE EN PLACE
PAR SAINT-LÔ AGGLO ET LE CDHAT

Saint-Lô Agglo est à nouveau alertée par des propriétaires qui ont été victimes de démarchage à domicile.

Saint-Lô Agglo et le CDHAT rappellent **qu'aucune opération de démarchage téléphonique ou à domicile n'a lieu dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

C'est aux propriétaires bailleurs ou occupants de contacter le CDHAT pour obtenir des renseignements sur le dispositif ou être accompagnés dans le montage du dossier. **Aucune personne de Saint-Lô Agglo ou du CDHAT ne contacte ou ne se rend chez un propriétaire sans avoir été sollicitée auparavant par ce dernier.**

Un seul numéro pour contacter le CDHAT : **02 33 75 62 40** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, au 02 33 75 62 40 ou par mail : contact@cdhat.fr

Mobilités sur votre territoire



À partir du 1^{er} janvier 2023, votre gamme courrier évolue.

Vos envois quotidiens



Lettre verte

Nouveau délai :
distribuée en J+3*
1,16 €**

Option de suivi de distribution
disponible pour 0,50 € de plus***.



Vos envois importants



Lettre Services Plus

distribuée en J+2*
2,95 €**

Plus de services avec :

- Suivi inclus et notifications expéditeur et/ou destinataire***
- Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres****
- Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif****

Vos envois urgents



e-lettre rouge****

distribuée en J+1*
1,49 €**

- Disponible en bureau de poste et sur laposte.fr (24h/24 et 7j/7)
- Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus****.

Vos envois en recommandé



Lettre recommandée

Nouveau délai :
distribuée en J+3*
4,83 €**

- Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
- Accusé de réception en option****



Lettre internationale

Délais internationaux +1 jour,
consultables sur laposte.fr
1,80 €**

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1^{er} janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1^{er} janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J+3*.

* Délais de distribution indicatifs.

** À partir de/ nets de taxe.

*** Voir conditions contractuelles des offres.

**** Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.

Nouveau : Le Relais Petite Enfance des cigognes est désormais sur Facebook.

L'antenne RPE de St Jean-de-Daye, géré par Saint-Lô Agglo, a choisi depuis peu d'élargir son offre de service en permettant aux usagers un accès à l'information de façon dématérialisée.

Parents, futurs parents, assistantes maternelles, gardes à domicile : vous êtes soucieux de suivre l'actualité qui vous concerne. Ce profil est alimenté régulièrement pour vous.

Le RPE s'engage à accompagner les familles et les assistants maternels tout au long de l'accueil de l'enfant. Les avantages :

- Il est possible de discuter de manière instantanée avec l'animatrice.
- Vous avez connaissance très vite des avancées législatives : évolution du SMIC, évolution des prestations familiales, évolution du métier d'assistant maternel, proposition de formation...
- Vous pouvez suivre les activités proposées aux tout-petits
- Vous êtes avisé des manifestations organisées par le RPE

Ce profil vient donc en complément des permanences physiques qui ont lieu tous les lundis de 14h à 18h30 et des rendez-vous. Une question, un doute, n'hésitez pas !

Relais Petite Enfance –antenne les cigognes

Magalie Trochu

8, rue du Ferrage

50620 Saint Jean-de-Daye

02.33.77.17.43

rpelescigognes@saint-lo-agglo.fr



[MagalieTrochu Rpe SaintJean DeDaye](#)

Rejoignez-moi sur Facebook

Relais petite enfance
Informer
Accueillir
Accompagner
50 Département de la Manche
RPE 2.0

Magalie Trochu

[f MagalieTrochu Rpe SaintJean DeDaye](#)

Saint-Lô
AGGLO

HERNAND... La Manche

saint-lo-agglo.fr

PLUi : la concertation continue au printemps 2023



Depuis fin 2017, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire d'ici début 2024. Il se substituera aux documents actuellement en vigueur (Plan Local de l'urbanisme, Carte Communale ou Règlement National selon les communes).

Une série de réunions publiques et de permanences aura lieu entre mars et avril 2023 pour échanger et poser des questions.

Vous pourrez y consulter le Plan d'aménagement et de développements durables (PADD), les plans de zonages, le règlement écrit, les schémas des orientations et de programmations, mais aussi le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

L'équipe du PLUi sera présente aux permanences pour répondre aux questions. Ces permanences seront réparties dans 5 secteurs (Nord Est / Nord-Ouest / Centre/ Sud Est / Sud-Ouest), donc dans 5 communes.

Vous pourrez vous inscrire pour avoir les dates et lieux de permanences en cliquant sur le lien suivant ou en flashant le QR code ci-dessous :

<https://formulaire.mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/concertation-du-public-sur-le-plui-et-sur-le-rlpi/>



Toutes les informations sont également disponibles au fur et à mesure sur le site internet <https://plui.saint-lo-agglo.fr/>.

Collecte des déchets : envoi de la facture à vocation pédagogique



À partir du 1er janvier 2023, chaque usager du service de collecte des ordures ménagères du territoire de l'Agglo se verra facturer **une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMi)**.

Celle-ci remplacera intégralement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée à travers l'impôt foncier et la redevance pour les habitants de l'ex-communauté de communes de Canisy. La nouvelle redevance prendra la forme d'une facture. Ainsi le montant payé sera dorénavant fonction du service proposé et utilisé.

L'année 2022, correspondant à l'année de déploiement et de transition, il était convenu de transmettre aux usagers **une facture fictive à but pédagogique** – celle-ci va être reçue par voie postale la 1^{ère} semaine de janvier. **Cette facture ne doit pas être réglée.** Elle sera accompagnée du guide sur la tarification apportant les éléments d'explication.